

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2023\_012**

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE  
EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES À L'IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES AVEC LE CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
Séance du 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 10 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 10 février 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :  
*Nadine BACA a donné pouvoir à Vincent DAUCHY  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DRÉAN  
Alain PAYSANT donne pouvoir à Alain MARIE  
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Christian GUESDON*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité (1 abstention).*

**DEL2023\_012 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN  
MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES AVEC  
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2017-75 portant convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises,
- Vu la convention en date du 6 juillet 2017,
- Vu les avenants à la convention signés en 2018, 2019, 2020 et 2021,
- Vu le nouveau projet de convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le conseil départemental,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2023.

Considérant que la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le département permet de définir les conditions de cette délégation sur 4 volets :

- Le soutien à la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE, PME et ETI ;
- Le soutien aux projets immobiliers des artisans, commerçants et services de proximité ;
- L'aide à la réalisation d'études de faisabilité pour la reprise de friches et délaissés d'entreprises ;
- L'aide à l'immobilier relatives aux projets touristiques.

Considérant les projets accompagnés dans ce cadre.

Considérant que la convention de délégation est arrivée à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2025.

Considérant que les volets de cette nouvelle convention sont les suivants :

- L'aide en prêt à taux zéro pour la réalisation d'investissement immobilier porté par les TPE, les PME et les ETI dans le cadre de grands projets immobiliers ;
- L'aide en soutien aux artisans, commerçants et services de proximité pour la réalisation de travaux immobiliers ;
- L'aide pour la réalisation d'études de faisabilité technique préalable à la reprise des bâtiments délaissés ;
- L'aide relative à l'hébergement marchand, dans le domaine du tourisme (chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, camping, hébergements à la ferme...) selon les modalités définies dans le plan départemental tourisme 2023-2028 en cours d'élaboration ;
- L'aide relative aux sites de loisirs et lieux de visite (de type musées, sites de visite, parcs de loisirs...) avec un co-financement possible de la Région au cas par cas, selon les modalités définies dans le plan départemental tourisme 2023-2028 en cours d'élaboration ;

Entendu la présentation de Monsieur DAUCHY, vice-président en charge du développement économique

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le département du Calvados.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants futurs ou tous documents nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

  
 Le PRÉSIDENT  
 Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN